

(N° 154.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1896.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations à des budgets pour l'exercice 1895 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

Les demandes de régularisations concernent le département des Chemins de fer ; les demandes de transfert celui de la Guerre et celui des Chemins de fer.

Les crédits supplémentaires sont sollicités pour les dotations, le Ministère des Chemins de fer et le Ministère de la Guerre.

Ces crédits s'élèvent : pour les dotations à 74,000 francs ; pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes à 9,042,243 francs ; pour celui de la Guerre à 689,550 francs.

Le crédit de 9,042,243 francs comprend 2,203,000 francs, montant du prix de construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende-Douvres et une somme de 5,010,000 francs destinée à couvrir des dépenses de renouvellement du matériel roulant. Le projet de loi assigne à ces crédits le caractère de dépenses exceptionnelles ; elles devront, par conséquent, être incorporées dans le service du Budget ordinaire pour 1895.

Nous relevons encore parmi les demandes de crédits supplémentaires de ce même département une somme de 572,600 francs qui a servi à l'amélioration de la position du personnel.

L'honorable ministre des Chemins de fer a fait connaître précédemment, à

(1) N° 142.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, T'KINT DE ROODENBERG, DE SADELEER, COLAERT, ANCION et DESMAISIÈRES.

diverses reprises, ses intentions à la Chambre au sujet de cette dépense supplémentaire. On ne peut que l'approuver d'avoir tenu ses engagements.

Il résulte des déclarations de M. le Ministre des Finances que, tout en tenant compte de ces dépenses supplémentaires, l'exercice 1898 se clôturera par un boni de 2 à 3 millions.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

L. DE SADELEER.

Le Président,

P. TACK.

